



PHYSICAL THERAPY IN BELGIUM

Zaventem, 27.03.2023

Aux membres de la Commission de convention Organismes Assureurs – Kinésithérapeutes :

Les trois présidents d'AXXON, à savoir Peter Bruynooghe pour AXXON PTiB, Dirk Verleyen pour AXXON KiK et Bernard Laplanche pour AXXON QeK, souhaitent envoyer un signal fort en ne participant délibérément pas à la Commission de convention du 28 mars 2023.

Pour AXXON, le fonctionnement de la Commission de convention n'est pas optimal depuis de nombreux mois.

Des considérations inscrites en préambule des textes de convention successifs depuis plusieurs années restent à ce jour lettre morte.

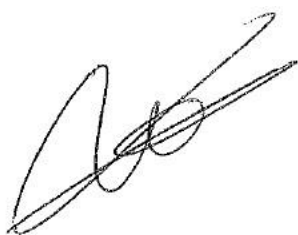
Voici une liste non exhaustive d'exemples :

- L'enquête de la Commission de convention sur l'évolution du taux de convention et les facteurs d'influence possibles est une nouvelle fois repoussée, malgré une nouvelle demande écrite d'AXXON le 14 février 2023. Cette étude est extrêmement importante dans le contexte de l'abolition de la règle des 25% et des discussions qui ont eu lieu au sein de la Commission parlementaire de la Santé et de l'Égalité des chances à ce sujet.
- Il n'y a toujours pas de groupe de travail mis en place au niveau de l'INAMI pour étudier et proposer une solution adéquate concernant l'harmonisation des frais de déplacement pour les différentes professions de santé.
- Au niveau de la Commission de convention elle-même, un groupe de travail n'a toujours pas été mis en place pour élaborer une proposition concernant la méthodologie de recalibrage des tickets modérateurs fixes.
- En mai 2020, AXXON a présenté l'étude indépendante de MOMC sur les honoraires équitables à la Commission de convention. Plusieurs membres de la Commission ont exprimé leur désaccord avec la méthodologie utilisée dans cette étude. La récente demande d'AXXON de nommer des experts au sein de chaque union nationale afin d'affiner la méthodologie de cette étude n'a reçu de réponse positive que de la part d'une seule mutuelle. AXXON peut-il en conclure que les autres mutuelles sont d'accord avec la méthodologie et les conclusions de cette étude ?
- En outre, il est déjà clair que les propositions, dans le contexte des soins appropriés pour générer des gains d'efficacité, ne pourront pas être déployées d'ici juillet 2023, ce qui rend impossible d'injecter le montant de ces gains d'efficacité dans le secteur à temps. Il en va de ce dossier comme de tant d'autres : les délais inscrits dans la Convention ne sont presque jamais respectés.

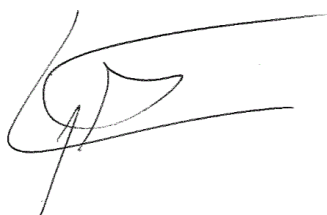
- Un élément clé pour le fonctionnement pratique de la Commission de convention sont les procès-verbaux, qui sont cependant livrés très tardivement, ce qui devrait en principe se produire avant la réunion suivant celle sur laquelle porte le procès-verbal (cf. note OM 2017-17). Un document de synthèse avec un état intermédiaire des dossiers ne résout en rien ce problème. Des questions souvent juridiques posées il y a plus de 6 mois restent sans réponse, entraînant beaucoup d'ambiguïté sur le terrain.

En espérant que les souhaits d'AXXON soient enfin pris en compte et qu'une action urgente soit entreprise sur les points ci-dessus, nous signons bien respectueusement,

Peter Bruynooghe,
Président AXXON PTiB



Bernard Laplanche,
Président AXXON QeK



Dirk Verleyen,
Président AXXON KiK

